



FOIRE AUX QUESTIONS

Document de travail – Réglementation du tabac
aux Territoires du Nord-Ouest

FOIRE AUX QUESTIONS
Document de travail – Réglementation du tabac
aux Territoires du Nord-Ouest

DOCUMENT DE TRAVAIL

Question : *Qu'est-ce qu'un document de travail?*

Réponse : Un document de travail est un outil utilisé pour informer les participants et les personnes qui s'intéressent à un projet. Les documents de travail présentent les éléments clés du projet.

Q. : *Quels sont les éléments clés?*

R. : Les éléments clés couvrent les parties les plus importantes des modifications proposées à la *Loi sur le tabac*. Ces éléments clés proposés couvrent un grand nombre de sujets différents, notamment la réglementation des produits du tabac et des accessoires pour le tabac.

Q. : *Comment a-t-on déterminé quels seraient les éléments clés du document de travail?*

R. : Les éléments clés proposés sont fondés sur la législation antitabac des provinces canadiennes, les dispositions établies par la *Loi sur le tabac* du gouvernement fédéral, et la capacité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à faire respecter les lois contre le tabac.

PROCESSUS DE CONSULTATION

Q. : *Est-ce que tout le monde peut s'exprimer au sujet du document de consultation?*

R. : Oui. Le MSSS encourage tous les Ténois à formuler des commentaires sur le document de discussion, y compris les propriétaires et exploitants de commerces où l'on vend des produits du tabac, les autres professionnels concernés et le grand public.

Les commentaires que nous recevons permettront de garantir que les changements à la *Loi sur le tabac* seront fonctionnels et avantageux tant pour le ministère et les détaillants que le public.

La date limite pour soumettre ses commentaires est le mercredi 1^{er} mars 2017.

Q. : *Puis-je diffuser le document de consultation auprès des membres de ma famille, collègues, et amis?*

R. : Oui. Le MSSS vous encourage à diffuser le document auprès de tous ceux qui, selon vous, pourraient être touchés par les éléments clés proposés. Plus nous recevrons de commentaires, plus la Loi sera fonctionnelle et avantageuse pour les détaillants et le public.

Q. : *Qu'arrivera-t-il au document de travail après le mercredi 1^{er} mars 2017 (date butoir pour soumettre ses commentaires)?*

FOIRE AUX QUESTIONS
Document de travail – Réglementation du tabac
aux Territoires du Nord-Ouest

R. : Le document de travail ainsi que les commentaires formulés par le public aideront à la formulation des instructions de rédaction des modifications à la *Loi sur le tabac*.

Q. : *Que devrais-je faire si j'ai des commentaires ou des questions après le mercredi 1^{er} mars 2017 (date butoir pour soumettre ses commentaires)?*

R. : N'hésitez pas à faire parvenir vos commentaires sur le document de travail au MSSS à l'aide des coordonnées fournies. Comme avec toute autre loi, nous veillerons à ce que les commentaires formulés par les Ténois soient pris en compte à toutes les étapes du développement.

Q. : *Comment puis-je présenter mes commentaires au sujet du document de travail?*

R. : Expédiez-les-nous par courrier, courriel, ou télécopieur.

Veuillez préciser en objet ou en en-tête : commentaires sur le document de travail « Réglementation du tabac aux Territoires du Nord-Ouest »

Politique, législation et communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Courriel : tobacco_control@gov.nt.ca

Télécopieur : 867-873-0204

CALENDRIER

Q. : *Quand les modifications proposées à la Loi sur le tabac seront-elles rédigées? Quand entreront-elles en vigueur?*

R. : Suivant les commentaires reçus pendant la consultation, le MSSS s'attend à ce que les modifications soient rédigées d'ici l'automne 2017. Cependant, il est peu probable qu'elles entrent en vigueur avant 2018.

If you would like this information in another official language, contact us at 1-855-846-9601.
Si vous voulez ces renseignements dans une autre langue officielle, communiquez avec nous au 1-855-846-9601.